

L'an deux mille vingt, le vingt et un octobre à 18h00, s'est réuni le comité syndical du Syndicat Mixte Artois Valorisation, sous la présidence de Monsieur Thierry SPAS

Présents : Pierre ANSART ; Ernest AUCHART ; Alain BARTIER ; Guy BRAS ; Damien BRICOUT ; Philippe CANLER ; Philippe CARTON ; Alain CAYET ; Jean-Jacques COTTEL ; Dominique DELATTRE ; Cédric DELMOTTE ; Gérard DUE ; Nicolas KUSMIEREK ; Jean Paul LEBLANC ; Didier LEDHE ; Michel MATHISSART ; Jacques NICK ; Gérard NICOLLE ; Mélanie PAWLAK ; Jean-Claude PLU ; Reynal ROCHE ; Françoise ROSSIGNOL ; Michel SEROUX ; Thierry SPAS ; Daniel TABARY ; Véronique THIEBAUT ; Alain VAN GHELDER ; Philippe VIARD.

Excusés :

Jean-Claude Blouin	donne pouvoir à	Cédric Delmotte
Nicolas Desfachelle	donne pouvoir à	Nicolas Kusmierек
Freddy Fournier	donne pouvoir à	Gérard Dué
Frédéric Leturque	donne pouvoir à	Thierry Spas
Didier Michel	donne pouvoir à	Dominique Delattre
Bernard Milleville	donne pouvoir à	Michel Mathissart
Vincent Thery	donne pouvoir à	Reynald Roche
Christian Thilliez	donne pouvoir à	Michel Seroux

Absents : Bernard BRONNIART ; Michel FLAHAUT Jérôme PALISSE ; Eric POULAIN ; Jean-Luc TILLARD.

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du compte rendu de la séance du 09 septembre 2020

II. Projets de délibérations

INSTANCES

1. Fixation des conditions de dépôts des listes en vue de l'élection des commissions de la commande publique
2. Approbation du règlement intérieur des commissions de la commande publique
3. Élection des membres des commissions de la commande publique
4. Désignation des membres des commissions permanentes

BUDGET

1. Décision modificative n°2 du budget
2. Révision tarifaire pour la mise à disposition de matériel et pour la prestation de service de collectes

AFFAIRES JURIDIQUES

1. Approbation de la convention avec Kéolis pour la fourniture de gaz naturel pour véhicules

RESSOURCES HUMAINES

1. Fixation des objectifs pour la prime d'intéressement à la performance collective pour 2019
2. Fixation des objectifs pour la prime d'intéressement à la performance collective pour 2020
3. Recrutement du directeur d'exploitation : création de poste
4. Mise à jour des dénominations de fonction du RIFSEEP
5. Versement d'indemnité de départ volontaire : abandon de recettes

COMMUNICATION/EVENEMENTIEL/ANIMATION

1. Approbation convention avec Cité Nature pour la création d'un outil pédagogique

GENERAL

1. Désignation des représentants du SMAV à l'association AMORCE
2. Présentation du rapport d'activités 2019

II. Présentation du projet Euramétha par Louis Louchart

Intervention du Président : Nous ne pouvons commencer ce comité sans avoir une pensée pour Samuel PATY, professeur d'histoire et géographie et d'éducation morale et civique, sauvagement assassiné devant son collège. Une pensée à sa famille, à son fils de seulement 5 ans, ses collègues à Conflans St Honorine. En hommage à sa mémoire, je vous demande de vous lever pour respecter une minute de silence.

Pour la désignation du secrétaire séance, je vous propose de désigner Monsieur Philippe CARTON.

Etant donné que ce Comité se déroule en visio conférence, nous devons désigner un agent auxiliaire de séance, je vous propose Louise GOMMEAUX.

Nous allons passer à l'approbation du compte rendu de la séance du 09 septembre 2020, pour rappel le secrétaire de séance était Monsieur Jérôme PALISSE.

Avez-vous des remarques particulières ? Vous pouvez lever la main ou en bas de l'écran vous pouvez appuyer sur la main, comme cela je sais qu'il y a une demande de prise de parole.

Le compte rendu est adopté.

Depuis l'élection des 7 Vice-Président, les arrêtés de délégation ont été signés :

- Monsieur Seroux est 1^{er} VP délégué aux finances,
- Monsieur Roche est 2^{ème} VP délégué aux Collectes,
- Madame Thiebaut est 3^{ème} VP déléguée à la communication, à la sensibilisation et aux relations aux usagers,
- Monsieur Bricout est 4^{ème} VP délégué aux études et prospectives,
- Monsieur Delattre est 5^{ème} VP délégué aux Ressources Humaines,
- Monsieur Mathissart est 6^{ème} VP délégué aux études et travaux
- Monsieur Dué est 7^{ème} VP délégué aux valorisations.

Nous allons pouvoir entamer les projets de délibérations.

Délibération n°1, 2 et 3 :

Les trois premières délibérations concernent les modalités d'élection des commissions de la Commande Publique.

La composition et le mode de désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et des Commissions d'Ouverture des Plis (COP) sont soumis à des règles identiques.

Pour rappel, la Commission d'Appels d'Offres (CAO) intervient dans les procédures de passation des marchés publics et des accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils européens (actuellement 214 milles € HT pour les fournitures et les services et 5 millions 350 milles € HT pour les travaux) et la Commission d'Ouverture des Plis (COP) qui intervient dans les procédures de passation des contrats de concession (englobant l'ancienne notion de délégation de service public) d'un montant supérieur au seuil européen.

Vous trouverez en annexe le règlement intérieur de ces commissions.

Pour l'essentiel, le mode de fonctionnement précédent a été repris dans ce règlement intérieur :

- Délai de convocation de 5 jours francs ;
- Remplacement occasionnel des titulaires par les suppléants ;
- Voix prépondérante du Président ;
- Rôle complémentaire de la CAO au-delà de ses attributions réglementaires, notamment sollicitée pour avis préalable à l'attribution des principales procédures adaptées et les avenants relatifs à ces procédures. Elle siège alors en tant que Commission des marchés après procédure adaptée (Commission MAPA).

Êtes-vous d'accord pour adopter ces modalités d'élection et le règlement intérieur ?

Pas d'observations, pas de problèmes ?

Bien, nous allons à présent procéder à l'élection des membres de ces commissions.

La liste est proposée est la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Michel SEROUX	Reynald ROCHE
Gérard DUE	Dominique DELATTRE
Michel MATHISSART	Philippe VIARD
Eric POULAIN	Gérard NICOLLE
Alain CAYET	Daniel TABARY

Bien évidemment toutes ces personnes ont été consultées pour accord.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Sont donc désignés comme membres des Commissions de la Commande Publique messieurs Seroux, Dué, Mathissart, Poulain et Cayet en membres titulaires et messieurs Roche, Delattre, Viard, Nicolle et Tabary comme membres suppléants.

Nous passons à la délibération suivante.

Délibération 4 :

La quatrième délibération concerne la désignation des membres des commissions permanentes.

A la suite de l'installation du nouveau Comité syndical, il convient de procéder à la désignation des membres des commissions, désignation faite en concertation avec les élus membres du Comité, en tout cas ceux qui ont répondu à nos sollicitations.

Je vous rappelle que le Président du SMAV est président de droit de chacune des commissions. Toutefois, lors de la première réunion de chaque commission aura lieu l'élection d'un Président de commission, qui pourra la convoquer et la présider en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Vous avez la liste des différentes commissions dans votre cahier de délibérations dans la Kbox :

 Commission des Finances

- ✓ Guy BRAS
- ✓ Alain CAYET
- ✓ Jean-Jacques COTTEL
- ✓ Didier LEDHE
- ✓ Frédéric LETURQUE
- ✓ Gérard NICOLLE
- ✓ Jean-Claude PLU
- ✓ Eric POULAIN
- ✓ Michel SEROUX
- ✓ Jean-Luc TILLARD
- ✓ Philippe VIARD

 Commission Collectes

- ✓ Pierre ANSART
- ✓ Ernest AUCHART
- ✓ Philippe CANLER
- ✓ Dominique DELATTRE
- ✓ Cédric DELMOTTE
- ✓ Bernard MILLEVILLE
- ✓ Jean-Claude PLU
- ✓ Reynald ROCHE
- ✓ Françoise ROSSIGNOL
- ✓ Daniel TABARY
- ✓ Alain VAN GHELDER

 Commission Communication,
Sensibilisation et Relations aux
usagers

- ✓ Jean-Claude BLOUIN
- ✓ Bernard BRONNIART
- ✓ Michel FLAHAUT
- ✓ Didier MICHEL
- ✓ Jérôme PALISSE
- ✓ Mélanie PAWLAK
- ✓ Françoise ROSSIGNOL
- ✓ Véronique THIEBAUT
- ✓ Christian THILLIEZ
- ✓ Jean-Luc TILLARD

 Commission Etudes et
Prospectives

- ✓ Damien BRICOUT
- ✓ Cédric DELMOTTE
- ✓ Nicolas DESFACHELLE
- ✓ Nicolas KUSMIEREK
- ✓ Freddy FOURNIER
- ✓ Jean-Paul LEBLANC
- ✓ Didier MICHEL
- ✓ Jacques NICK
- ✓ Vincent THERY
- ✓ Jean-Luc TILLARD
- ✓ Michel SEROUX

 Commission des Ressources Humaines

- ✓ Pierre ANSART
- ✓ Alain BARTIER
- ✓ Dominique DELATTRE
- ✓ Freddy FOURNIER
- ✓ Didier LEDHE
- ✓ Frederic LETURQUE
- ✓ Mélanie PAWLAK
- ✓ Jean-Claude PLU
- ✓ Reynald ROCHE
- ✓ Christian THILLIEZ

 Commission Etudes et Travaux

- ✓ Pierre ANSART
- ✓ Ernest AUCHART
- ✓ Alain BARTIER
- ✓ Philippe CARTON
- ✓ Nicolas DESFACHELLE
- ✓ Gérard DUE
- ✓ Nicolas KUSMIEREK
- ✓ Michel MATHISSART
- ✓ Bernard MILLEVILLE
- ✓ Jacques NICK
- ✓ Eric POULAIN

 Commission Valorisations

- ✓ Ernest AUCHART
- ✓ Guy BRAS
- ✓ Damien BRICOUT
- ✓ Philippe CARTON
- ✓ Gérard DUE
- ✓ Michel FLAHAUT
- ✓ Jean-Paul LEBLANC
- ✓ Didier MICHEL
- ✓ Jérôme PALISSE
- ✓ Vincent THERY

Est-ce que vous approuvez cette désignation des conseillers ? Pas de remarques. Alors pour rappel je vais tout de suite évoquer l'agenda de ces différentes commissions :

COMMISSION	DATE
Ressources Humaines	Mercredi 28 octobre à 18h
Etudes & travaux	Mercredi 4 novembre à 17h45
Etudes & Prospectives	Mercredi 4 novembre à 18h
Finances	Mercredi 18 novembre à 18h
Collecte	Mercredi 25 novembre à 18h
Communication et relations aux usagers	Mercredi 2 décembre à 18h
Valorisation	Mercredi 9 décembre à 18h

Bien, nous allons donc passer aux délibérations suivantes, qui concernent le budget. Je laisse donc la parole à Monsieur Seroux, Vice-Président en charge des finances.

Délibération 5 :

Intervention de Michel SEROUX :

Comme vous avez pu le constater, il y a eu quelques modifications pour le budget depuis la dernière DM en date du 17 juin 2020.

Pour les recettes et dépenses en investissement, plusieurs points doivent être soulevés :

En matière d'investissement, vu le report d'opérations en 2021 (construction de la nouvelle déchèterie d'Avesnes le Comte, réaménagement du site « Fleming ») le SMAV a diminué sa recherche de financements par l'emprunt (1.5M€ en moins).

Nous avons des besoins pour les travaux d'amélioration de l'unité de Riencourt : des fonds prévus pour les travaux du site Fleming vont être transférés pour finaliser ces aménagements pour un montant de 40 000 euros.

Le projet d'interconnexion des logiciels dit « hyper convergence » est un projet informatique mené par les services en interne destiné à connecter l'ensemble des outils d'informatiques.

La ligne « déchèterie Avesnes » correspond au montant des futurs travaux dans cette déchèterie dont les travaux ne démarreront pas avant 2021.

Enfin, la somme de 15 000 euros correspond à la dernière participation du SMAV au compte courant d'Euraméthra pour 2020.

Pour les recettes en fonctionnement, nous constatons une baisse des recettes, suite à la délibération sur la non-facturation d'un trimestre aux professionnels, de la collecte des déchets industriels banals, pour les soutenir dans la crise sanitaire. De plus, la fermeture de la déchèterie professionnelle durant le confinement a entraîné une baisse des recettes de 25 000 euros.

Le SMAV a également dû acheter du matériel de protection (masque et gel hydroalcoolique) pour protéger ses agents et renforcer ses précautions sanitaires.

L'étude sur la fiscalité de l'Energie et notamment la TICFE sur l'année 2019 rapporte 17 milles € mais une partie est transférée au cabinet partenaire CTR-OFEE.

Avez-vous des questions concernant cette décision modificative du budget ?

Intervention d'Alain Cayet : Sur la participation à Euramétha, on est à combien ? Au total ?

Intervention de Michel Seroux : Cela a couté environ 50 000 euros dont les 15 000 euros que nous venons de vous présenter.

Intervention de Damien Bricout : J'avais demandé et je souhaiterais que l'on ait une présentation du projet.

Intervention du Président: Oui cela est prévu à l'ordre du jour de ce comité, après les délibérations. Bien, passons au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cette décision modificative est adoptée.

Délibération 6 :

Intervention de Michel SEROUX :

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2020, la délibération n°2020-02-05 établissait une grille tarifaire. Celle-ci reprenait à la fois les contributions à l'habitant et les prix à la tonne des différentes matières traitées.

La grille concerne les prestations de collecte, de valorisation, les ventes issues des recycleries ainsi que les tarifs horaires d'intervention des services techniques et administratifs. Une révision est nécessaire afin d'inclure le prêt de petit matériel et le tarif pour certaines prestations de service de collecte.

Par exemple, pour les frais de nettoyage, nous avons ajouté les frais concernant le stockage en centre d'enfouissement pour l'amiante que nous collectons lors d'un nettoyage de dépôts sauvages.

Avez-vous des remarques ?

Nous allons procéder au vote pour l'approbation de la délibération. Qui vote contre ? qui s'abstient ?

Bien, je donne à nouveau la parole au Président.

Intervention du Président

Avec ce qui a été ajouté aux tarifs on pourra répondre au maximum de services demandés, que se soit coté des pros ou cotés des collectivités. En particulier, l'implication avec le coût d'intervention sur les dépôts sauvages, surtout avec le stockage en centre d'enfouissement pour l'amiante. Là je pense que nous n'avons rien oublier concernant cette grille tarifaire et je vous remercie pour le vote de cette délibération.

Délibération 7 :

La 7ème délibération concerne une convention que nous allons prendre avec Kéolis qui est le délégataire de service public qui gère Artis, le réseau de transport en commun de la Communauté Urbaine d'Arras.

Le SMAV s'est engagé à diminuer ses impacts sur le climat, notamment en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre. De ce fait, nous avons pour projet de remplacer notre parc de véhicules par des véhicules fonctionnant au gaz naturel (GNV).

Un contrat pour la fourniture de bennes de collecte fonctionnant au GNV a été signé en 2019, et la réception des cinq premiers véhicules est prévue en décembre prochain. Or, cette livraison se fera avant la mise en service de la station-service que nous avons prévu de construire sur l'Ecopôle de St Laurent Blangy.

C'est pourquoi une solution alternative a été pensée avec les services de Kéolis, et en accord avec la CUA, pour permettre l'avitaillement des véhicules du SMAV au niveau de la station de compression située sur le dépôt des bus.

Avez-vous des remarques ?

Nous allons procéder au vote pour l'approbation de la délibération. Qui vote contre ? qui s'abstient ?

Délibération 8 et 9 :

Les délibérations suivantes, 8, 9, 10, 11 et 12 concernent les ressources humaines. Je laisse donc la parole à Monsieur Dominique DELATTRE, notre nouveau Vice-Président ayant la délégation des Ressources Humaines.

Intervention de Dominique DELATTRE :

Les huitième et neuvième délibération concernent donc la prime d'intéressement à la performance collective, pour les années 2019 et 2020. Ces objectifs ont été validés en CT.

Cette prime pourra être versée aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels.

Pour bénéficier de la prime, une condition de présence effective dans le service d'une durée d'au moins six mois est requise au cours de la période de référence de douze mois consécutifs. Au sein du SMAV, tous les services sont concernés par cette prime. La limite du plafond annuel du montant individuel maximal susceptible d'être allouée aux agents est de 300 euros

Je vous rappelle qu'il appartient à notre Comité, après avis du Comité Technique de fixer les résultats à atteindre et les indicateurs retenus. C'est ce que je vous propose ce soir.

Nous avons fixé 5 indicateurs, comptant pour 20 % chacun :

- Le taux de valorisation global qui doit atteindre 59 % en 2019 et 60 % en 2020.
- Le coût aidé qui ne doit pas dépasser 115 euros par habitant et par an pour 2019 et 2020.
- Le nombre de pollution environnementale nécessitant une dépollution qui doit être nul pour 2019 et 2020.
- Le nombre d'accident du travail qui doit être inférieur à 20 pour les deux années.
- Et enfin, le taux de satisfaction global des usagers qui doit être de 93 % et de 94 % en 2020.

Avez-vous des questions ?

Nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Ces deux délibérations sont donc adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération 10

La dixième délibération est relative au recrutement d'un emploi administratif de Directeur Général Adjoint.

En effet, compte tenu de la nécessité d'assurer la direction du pôle Exploitation et de seconder le Directeur Général des Services, il convient de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint qui aura pour mission de diriger et de coordonner l'ensemble des services du Pôle exploitation sous la responsabilité du Directeur Général des Services.

Nous vous proposons la création d'un emploi de Directeur Général Adjoint à temps complet à compter du 01 décembre 2020. A cette date nous accueillerons monsieur Maxence Catry, ingénieur principal et actuel directeur des milieux aquatiques et risques à la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay qui nous rejoint dans le cadre d'une mutation.

Le poste était vacant et était assuré par intérim par Monsieur Arnaud Ducatez. Monsieur Catry encadrera les trois services collectes, valorisation, le garage et les magasins.

Avez-vous des remarques ?

Intervention d'Alain Cayet : 2018, vous cherchez depuis un moment. C'est une mutation, donc un fonctionnaire ?

Intervention du Président :

Maxence Catry avait été reçu en octobre 2018 peu après mon élection à la présidence du SMAV car il fallait remplacer le directeur d'exploitation qui allait partir. Pour des raisons d'ordre administratifs à la CABBALR, c'était compliqué. Donc nous avons attendu un peu afin de procéder à son recrutement. Mais il avait donné beaucoup de satisfaction lors de ses entretiens.

Intervention de Dominique Delattre :

Nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Délibération 11 :

La 11ème délibération concerne la mise à jour des dénominations du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) a mis en place un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en 2018.

Pour des besoins fonctionnels, nous devons ajouter des intitulés de postes. Ainsi, dans les tableaux que nous vous avons envoyé, vous constaterez le rajout du poste de médiateur de tri et celui de directeur général adjoint.

Avez-vous des remarques ?

Nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

C'est adopté, je vous remercie.

Délibération 12

La dernière délibération concernant les Ressources Humaines, porte sur le versement d'une indemnité de départ volontaire accordé à un agent en 2020.

Si nous reprenons l'historique, Madame V. est rentrée au SMAV en 2017 comme conductrice poids-lourd stagiaire. Cette dame souhaitait se consacrer à sa famille et a donc démissionnée en juin. Elle a perçu l'indemnité de départ volontaire de 4 082,62 €, à tort car que les conditions d'ancienneté n'étaient pas respectées.

Nous pourrions récupérer ce trop perçu mais nous souhaitons tenir compte de sa situation familiale, et donc avec votre accord, lui accorder une remise gracieuse et de ne pas émettre de titre de recettes à son encontre.

Avez-vous des remarques ?

Nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie, délibération 12 adoptée.

Nous avons terminé avec les délibérations relatives aux Ressources Humaines, je laisse donc à nouveau la parole à Monsieur le Président.

Délibération 13

Intervention du Président

La treizième délibération a pour objet la signature d'une convention entre Cité Nature et le Syndicat Mixte Artois Valorisation, concernant une opération de sensibilisation aux usagers afin de promouvoir la réduction des déchets et mettre en avant l'économie circulaire.

Nous avons établi cette convention dans le cadre de la fabrication d'une borne interactive de type jeu d'arcade « Trashman ». Ce jeu consiste à inciter le joueur à respecter le tri des déchets : recyclables, compostables, non recyclables...C'est un formidable outil pédagogique pour sensibiliser les joueurs aux gestes de tri et les aider dans leur quotidien d'éco-citoyen.

Cette borne est réalisée par Cité Nature mais appartiendra au Syndicat. Elle sera présentée dans les points de collecte, et une borne jumelle sera présente dans l'exposition temporaire « Sciences Box » à Cité Nature.

Dans cette convention, il est également question de la mise à disposition par Cité Nature de leur salle multimédia pour les besoins du Syndicat.

Avez-vous des remarques ?

Nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Délibération 14

La délibération n°14 concerne le choix des délégués au sein de l'association Amorce.

AMORCE est une association type loi de 1901, reconnue au niveau national pour sa représentativité, son expertise et ses compétences. AMORCE rassemble plus de 950 adhérents dont des communes, des intercommunalités, entreprises, fédérations professionnelles et associations. Elle est le premier réseau français d'acteurs locaux d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des décideurs en matière de politiques énergie- climat des territoires, de gestion territoriale des déchets et de gestion de l'eau. Mon prédécesseur d'ailleurs était Vice-Président d'AMORCE.

Afin de représenter le Syndicat Mixte Artois Valorisation au sein d'AMORCE, il est nécessaire de désigner un délégué et un suppléant. Après concertation au sein du bureau, il vous est proposé ma candidature, en tant que titulaire et celle de Monsieur Reynald Roche, 2ème Vice-Président, en tant que suppléant.

Avez-vous des remarques ?

Nous allons procéder au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour ce vote. Le prochain congrès d'AMORCE a lieu en Février à Troyes et le SMAV y sera représenté.

Délibération 15

Enfin la dernière délibération est la présentation du rapport d'activité 2019. L'objectif de ce rapport est de vous informer et de favoriser la transparence vis-à-vis des usagers.

Après une présentation du territoire du SMAV et de l'organisation générale des services, le rapport d'activité reprend les différents outils de traitement du Syndicat, avec une présentation générale avant d'aborder les tonnages par collectivité et outil de traitement. Il se termine avec quelques indicateurs financiers de l'année 2019.

Nous avons reçu le document papier aujourd'hui-même et il vous sera donné lors de nos prochaines rencontres. Pour vous le présenter ce soir, je donne la parole à Arnaud DUCATEZ.



Intervention d'Arnaud DUCATEZ :

Ce rapport d'activité 2019 reprend exactement le même schéma que ceux qui avaient été réalisés en 2017 et 2018. Une cinquantaine de pages qui permet de faire des comparaisons et des rapports entre les différentes années. C'est un rapport que nous aborderons sur le fond dans les Commissions mais nous avons préparé une synthèse pour vous le présenter ce soir.

3 INTERCOMMUNALITÉS AU SEIN DU SMAV

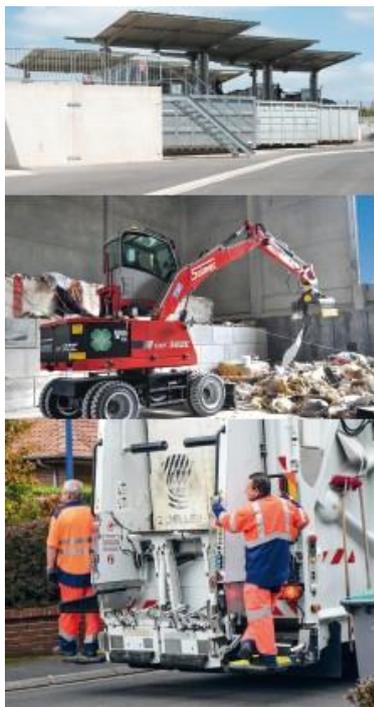


Il n'y a pas de changement en 2019 concernant sur le territoire.

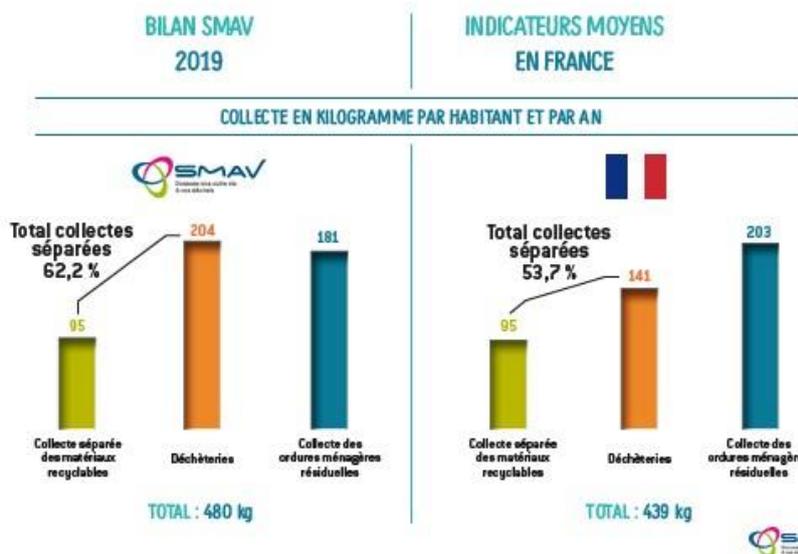
Spécificité de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois qui adhère à deux syndicats : le SMAV et le SMIRTOM du Plateau Picard Nord.

Pour le nombre d'habitant il s'agit du chiffre sans double compte (par exemple pas d'étudiants ou de militaires comptés deux fois)

Au niveau du bilan global des collectes, nous vous avons fait un petit comparatif entre les chiffres du SMAV et le niveau français moyen. Au SMAV nous avons plus d'emballages collectés sur le territoire mais cela reste assez conforme aux chiffres nationaux. Sur la partie déchèteries, il y a un gros écart avec les chiffres nationaux, y compris avec ceux des chiffres Hauts de France ; en lien avec une très forte fréquentation de nos sites. Cela s'explique sans doute par le niveau de service à disposition et la couverture importante sur le territoire (13 déchèteries pour 170 000 habitants) : le service existe et les usagers l'utilisent. Sur la collecte » des ordures ménagères, un bon résultat car aussi en dessous de la moyenne nationale.



LE BILAN GLOBAL DE COLLECTE



Il faut savoir que les objectifs nationaux qui seront fixés dans les prochaines années seront encore plus ambitieux en visant les 150 kg d'ordures ménagères par habitants et par année.



Des résultats remarquables
QUI SITUENT LE SMAV DANS LE PELOTON DE TÊTE
DES TERRITOIRES ÉCONOMES EN PRODUCTION
D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

COLLECTE EN KILOGRAMME PAR HABITANT ET PAR AN



181 kg

d'ordures ménagères résiduelles, produites par an et par habitant

203 kg

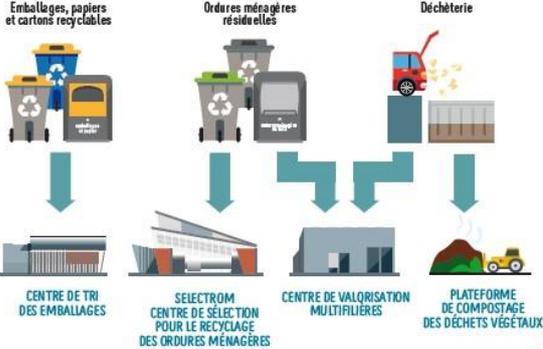
d'ordures ménagères résiduelles, produites par an et par habitant



Les déchets des pros sont amenés directement au Centre de Valorisation Multifilières car leur composition serait de nature à provoquer des désordres au niveau du Sélectrom.

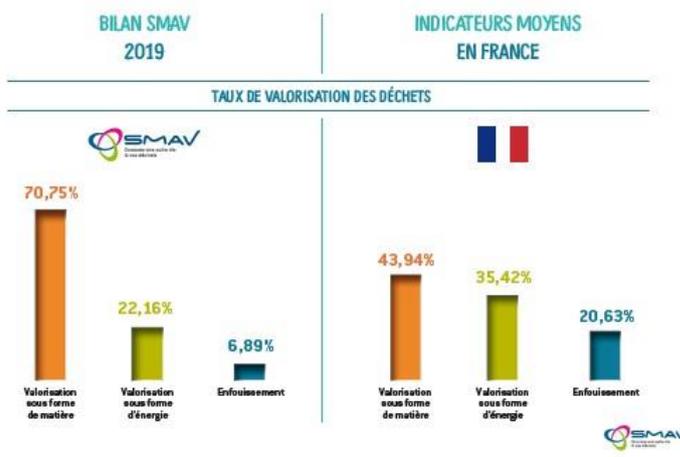


**4 ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT
ET DE VALORISATION DES DÉCHETS**





LA PERFORMANCE DU SYSTÈME SMAV



Alors au niveau des taux de valorisation et de la performance du système, les efforts paient. Notre objectif principal est le 0 enfouissement aux alentours de 2025. Actuellement, il est excellent, à moins de 10% de nos déchets qui partent en unité de stockage, c'est-à-dire en Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2. Le SMAV enfouit des ordures ménagères sur deux sites : principalement celui de Nurlu exploité par PAPREC et celui d'Hersin-Coupigny exploité par Suez.



Au niveau des indicateurs économiques, nous sommes au-dessus de la moyenne nationale qui s'établit aux alentours de 110 euros la tonne. 2019 n'est pas une bonne année en matière de performance économique. Ce ne sont pas forcément les dépenses qui ont augmenté mais plutôt les recettes qui se sont contractées. Le chiffre de 125 euros correspond à notre coût aidé 2019, c'est-à-dire le cout résiduel quand on a enlevé les recettes liées à notre activité. Les recettes matières ont été fortement réduites : par exemple pour le carton a subi une diminution de plus de 70 %.

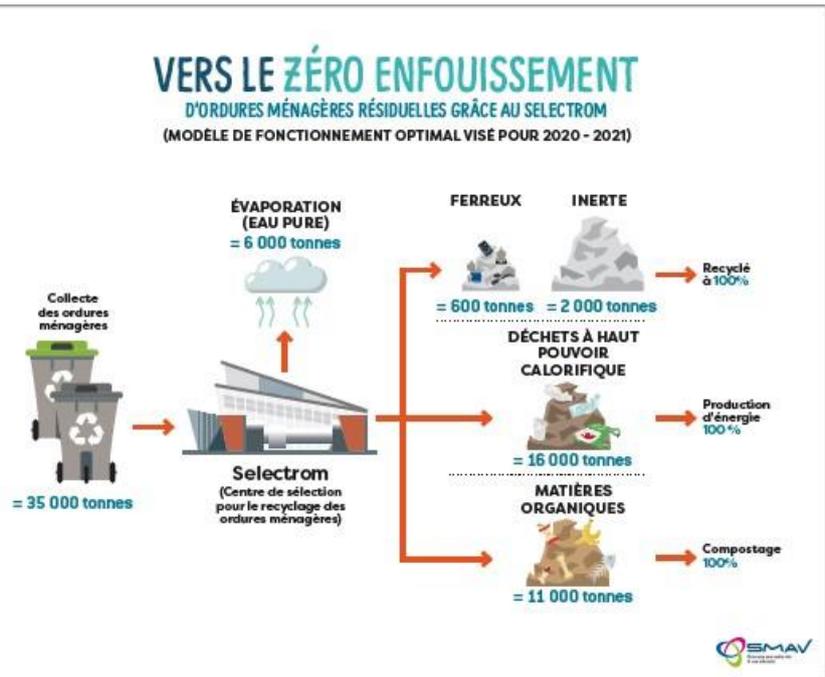


Le Selectrom est l’outil de tri automatique des ordures ménagères qui se trouve sur l’éco-pôle de St Laurent Blangy . Il est exploité par Suez.

Son principe de base est de séparer mécaniquement les ordures ménagères en 4 flux principaux après séchage :

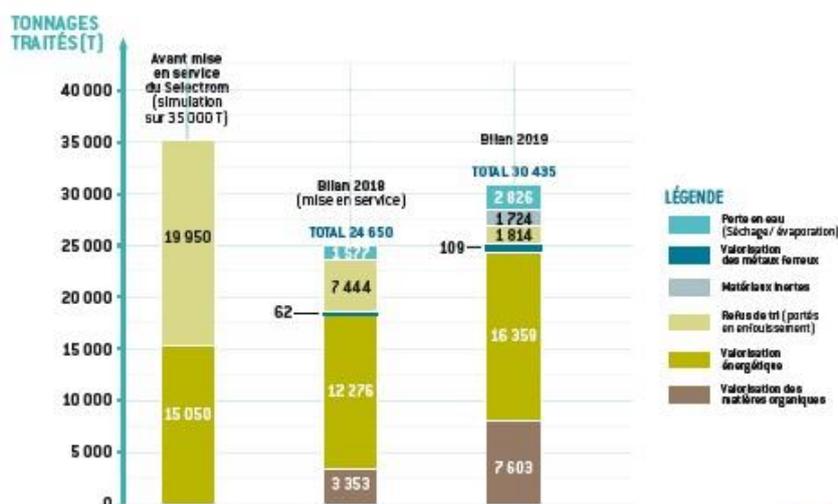
- De la matière organique qui est compostée sur l’unité de compostage de Riencourt et qui à terme intégrera le futur techno-centre de méthanisation (environ 8500 tonnes prévues)
- Des matières à haut pouvoir calorifique qui sont actuellement traitées sur l’unité d’incinération de St Saulves appartenant au Syndicat ECOVAOR.
- Des ferreux en petite quantité, ce qui démontre notre bon taux de collecte sélective.
- Des inertes (petits cailloux, bouts de verre) qui sont triés et pour lesquels nous cherchons des solutions de valorisation matière.

Le procédé de séchage de l’unité permet d’évaporer près de 3000 tonnes d’eau des ordures ménagères entrantes et optimise ainsi l’ensemble des procédés de tri et de valorisation post tri.





MONTÉE EN CHARGE DES PERFORMANCES DU SELECTROM



Sur le bilan 2019, vous pouvez voir la différence sur les performances attendues. Pour la matière à haute valeur énergétique, nous avons dépassé la simulation. En matière de produit organique, nous sommes en dessous des attendus mais nous voulons privilégier la qualité car la matière qui sort du Selectrom va directement au centre de compostage de Riencourt. Le compost produit ne pourrait souffrir d'une diminution de qualité car celui-ci est ensuite acheté par les agriculteurs du territoire. Concernant la perte en eau nous nous situons en dessous du prévisionnel qui s'explique par l'évolution de la composition des ordures ménagères. L'étude prévisionnel de dimensionnement de l'outil a été faite avec des modèles antérieurs à 2011, même s'il n'est pas aisé de l'affirmer, il est envisageable de penser que les politiques de sensibilisations produisent des effets.

Intervention du Président : c'est une présentation synthétique, merci Arnaud. Ce rapport est très intéressant, notamment du fait que la trame est la même d'une année sur l'autre. Avez-vous des questions ?

Je vous remercie. Nous avons épuisé l'ordre du jour, donc nous allons passer à la dernière partie qui est donc la présentation d'Euraméthra par Louis Louchart qui est le chef de projet.

Intervention de Louis Louchart :

Bonsoir à tous. D'abord je tenais à excuser Monsieur Forgeau, le président de la société qui ne pouvait pas être présent au SMAV ce soir.

Présentation du 23 juillet 2020



Les objectifs

Un équipement Utile à l'ensemble de la filière régionale Associant étroitement public et privé, Force de proposition pour faire évoluer les réglementations et l'acceptabilité des méthaniseurs



La gouvernance

- Création de la SAS EURAMETHA au capital initial de 25 000 €
 - Engie 35% - Véolia 35% - CUA 15% - SMAV 15%
- Décisions prises à l'unanimité des 4 actionnaires :
 - Président : Pierre Forgereau
 - Un comité de Direction de Projet associant les partenaires majoritaires au capital - Statuts, Pacte d'Associés, conventions de gestion en compte courant signés en juin 2018
 - Chaque actionnaire a ses missions spécifiques selon son savoir faire - mise à disposition par chacun d'un chef de projet
 - comité consultatif qui nous aide dans nos orientations techniques et scientifiques (3 réunions en 2019)
 - Mobilisation d'un chargé de projet et une chargée de communication dédiés à Euraméthà
- Courant 2021 : arrivées possibles au capital d'autres partenaires

Présentation du Technocentre

- Site mitoyen de la STEP et de l'Ecopole
- Un digesteur agro-alimentaire et agricole :
 - Intrants 25 000 Tonnes
 - Technologie type infiniment mélangé
- Un digesteur FFOM :
 - Intrants 8 500 tonnes
 - Voie sèche continu
- Un pilote industriel voie liquide pour la Recherche et Développer (boues de STEP)
- Impact de la réglementation sur le mélange des intrants
- **Un investissement global de l'ordre de 17,5 M€**

Appel d'offres

- La SAS Euraméthà est de droit privé

Lancement de l'appel d'offres	Février 2020
Remise des offres	24 mars 2020 29 avril 2020 11 mai 2020
Analyse des offres et 1 ^{ère} optimisation	11 mai - 17 juillet

- Analyse des offres à l'ouverture : 24 M€
- Analyse des offres après 1^{ère} optimisation : 19,5 M€

→ Objectif de projet : 18,5 M€

Modifications du projet

- Optimisation des locaux sociaux et locaux d'exploitation.
- Retrait du pont bascule pour utiliser ceux présents sur l'écopole (STEP et SMAV).
- Optimisation des fondations : une étude géotechnique complémentaire est en cours.
- Optimisation de la fourniture de chaque lot (Gazomètre, torchère...)
- Refonte du système de rétention des digestats liquides et digesteurs

Démarches administratives

- Réalisation des dossiers administratifs en période de COVID

Dépôt ICPE (KALIES) – Durée 5 mois + 2 mois	15 mai 2020
Enquête publique ICPE	24 Aout – 24 sept.
Dépôt PC (Cabinet A3) – Durée 4 mois + 2 mois	03 août 2020
Dépôt demandes de subventions ADEME et FEDER	27 mai 2020

- Réunion à la DDTM le 21 juillet sur la procédure de PC
 - Dépôt d'un nouveau PC valant division (actuellement la parcelle comprend également la STEP)
 - Date prévisionnelle de dépôt 05 août

Échéancier

- | | |
|--|-------------------------|
| • Procédures PC et ICPE | En cours jusque T4 2020 |
| • Signature des contrats pour construction | T3 2020 – T4 2020 |
| • Subvention Région/ADEME (5,7 M€) | T3 2020 |
| • Phase préparation des travaux | T1 2021 |
| • Premières Livraisons de gaz | T1 – T2 2022 |

Intervention d'Alain Cayet : Monsieur LOUCHART a parlé d'un investissement de 17 millions et de 5.6 millions de subventions. Pour le reste du financement, on attend encore des subventions ? Il manque donc autour des 11 millions.

Louis Louchart : Le reste du financement : une majorité d'emprunt et une partie sur fond propre entre les quatre actionnaires. Nous sommes en train de discuter avec les banques, pour ensuite réfléchir au découpage. Pour l'instant se serait 30% de fonds propres et 70% d'emprunt, donc pour les 15% du SMAV se serait de l'ordre de 500 000 euros sur l'investissement.

Alain Cayet : Et ensuite, ce gaz vous allez le vendre à qui ? à la CUA, à Artis ? ou pour d'autres utilisations du gaz ?

Louis Louchart : Dans un projet avec injection, il faut que le producteur de gaz passe un contrat d'achat avec un distributeur. Nous avons passé un contrat avec ENGIE. C'est donc ENGIE qui aura des garanties d'origine et revendra le gaz vert.

Intervention de Damien Bricout : Je voulais savoir, les prix sont fixés dans les contrats d'achat. Nous avons quel délai pour mettre en route, produire et vendre le gaz ? Deuxième question, pour les subventions, c'est bien acté qu'elles vont tomber ?

Louis Louchart : Nous avons un contrat de rachat de 15 ans et on a trois ans pour mettre en service cette unité. A partir de janvier 2020 le délai de trois ans commence à courir, et à la fin de ces 3 ans le délai de 15 ans commence à se décompter.

Les subventions de l'ADEME, nous sommes sûr de les avoir, les fonds sont bloqués, l'ADEME finalise le contrat. Sur les fonds européens, on a eu beaucoup d'échange avec la Région mais le projet étant porté par leur initiative, on a de bons espoirs que les fonds soient débloqués.

Intervention de Cédric Delmotte :

On a une réunion pour faire le point à la fin du mois de novembre. On a eu des échanges avec la Région pour que les subventions du FEDER puisse caler aux subventions ADEME afin qu'il y ait concordance. Là il y a eu un coup d'accélération.

Nous sommes dans la phase de récupération le plus vite possible du retour de permis de construire, afin que le dossier puisse passer à la commission permanente de la région au mois de décembre. Si le dossier passe à ce moment-là, il n'y aura plus de craintes et il sera validé par les instances. Et l'ADEME, la seule problématique est que l'argent est donné sur une année, donc il fallait revoir au niveau de la convention pour qu'ils puissent décaler un petit et obtenir une concordance avec le FEDER.

Intervention de Michel Seroux : Pour le retour sur investissement par la vente de gaz, c'est estimé à combien d'années ? et ensuite, au niveau des intrants, c'est bien figé ? On ne peut pas mettre qu'une seule sorte d'intrants, donc on cherche dans plusieurs filières ?

Louis Louchart : Je n'ai pas les chiffres en année. Le TRI avec subvention est de l'ordre de 7%. Selon moi, on est 8 ans mais je dois confirmer l'information.

Au niveau des intrants, on a fait le tour des industriels pour estimer. Mais aujourd'hui il n'y a que les intrants du SMAV, partenaire, qui sont assurés. Ensuite, on va contractualiser en 2021 avec les industriels. On va recontacter dans un premier temps, l'ensemble des personnes sollicités au moment de la rédaction de notre offre pour la région. Mais sur le bassin arrageois, nous sommes dans un secteur agroalimentaire important et agricole, dont certains qui travaillent avec la Belgique et cherchent des solutions plus locales dans le traitement de déchets, et sont donc intéressés par cette solution. On a rôle de vitrine de la méthanisation pour la région, on ne va pas aller chercher des intrants

trop loin et donc on ne doit pas perturber une économie agricole locale. Ce serait contradictoire avec la volonté de la région. Il y aura donc un gros travail pour aller chercher les gisements locaux.

Alain Cayet : Monsieur Seroux a évoqué les projets privés autour de nous, est ce qu'il y aura une rencontre avec ces personnes pour se répartir les intrants ?

Le président : à ma connaissance, il y a une volonté de la préfecture d'harmoniser les choses. Mais en tant que SMAV on a l'intérêt qui ne concerne pas que les déchets végétaux.

Louis Louchart : en effet, avec la collecte des bio déchets, notamment des restaurateurs.

Le Président : à terme, nous aurons l'obligation de prévoir la collecte des bio déchets, au porte à porte. Or il y a une capacité méthanogène importante au niveau des biodéchets. Donc en tant qu'établissement de collecte de déchets nous avons un intérêt particulier puisque cela correspond à nos flux de traitement, surtout par rapport à nos obligations légales à venir.

Intervention de Cédric Delmotte :

Juste pour revenir sur le retour sur investissement, vous vous imaginez bien que si ENGIE et VEOLIA sont présente dans la SAS, ils n'investissent pas à perte et il y a eu un vrai travail au moment de l'appel d'offre. Il y a un vrai suivi et on ne doit pas se faire de souci à ce niveau-là. Avec des débouchés au niveau gaz. Sur la partie pour transformer nos déchets en énergie, c'est sûrement par ce biais là qu'on pourra être performant.

Alain Cayet : J'ai entendu des agriculteurs dire qu'ils allaient plutôt cultiver la terre pour vendre aux méthaniseur.

Intervention de Cédric Delmotte :

Jean-Pierre Puchois doit travailler pour qu'il y ait une harmonisation, et pour éviter de voir fleurir des projets partout. Après nous avons déjà un accord avec Tereos pour qu'ils viennent alimenter le méthaniseur.

Damien Bricout : au niveau agricole, il y a une limite légale qui est de 15 % pour les cultures alimentaires dans les intrants de méthaniseur. Maintenant, je voudrais revenir sur le business plan. C'est un super projet mais est ce que le SMAV et la CUA ont vocation à faire de l'argent ? Il faut qu'on réfléchisse sur nos gisements, et de même réfléchir aux épandages.

Il y a une partie immatérielle, il faut réfléchir au fait que nous allons accompagner la recherche et le développement. Comment allons nous faire vivre ces formations ? Veolia et ENGIE doivent réfléchir à ces notions-là. La CCCA accompagne d'autres projets de méthaniseurs, donc il va avoir du monde pour les gisements agro industriels. Nous avons des méthaniseurs à 7 millions d'investissement et ils ont une rentabilité estimée entre 8 et 10%. Ce qui est très bien, mais pas sûr que cela dure. Or, la vitrine Euraméthà à 17 millions, cela me parait énorme.

Le Président : merci Damien, c'est noté.

Si vous n'avez pas d'autres remarques, sachez que nous aurons d'autres occasions d'en reparler. C'est un sujet important et d'actualité. Malgré l'augmentation du coût prévisionnel, la Région a fait preuve de soutien et continue à être très attentive sur ce sujet. Si vous n'avez rien à ajouter, nous allons nous arrêter là.

Je vous remercie pour votre présence virtuelle mais non moins active. Le prochain comité aura lieu le 16 décembre. Nous espérons que cela se fera en présentiel. Sinon, nous nous verrons pour les commissions. A tous, une excellente soirée.

Séance levée à 19h37.